

Tribunal de la concurrence—Loi

bien personnel. Tommy Douglas, dont les députés de tous les partis ont chanté les louanges à la Chambre et partout dans le pays, a déclaré à maintes reprises, il y a de nombreuses années, que le problème de la libre entreprise, c'est qu'elle n'est ni libre ni entreprenante.

Les fusions et les acquisitions n'ont de valeur que si le regroupement des ressources et de la recherche produit une application maximale de la technologie et de l'efficacité qui permet un profit honnête mais procure en plus le maximum de bénéfices pour les employés et les clients de cette industrie. Les fusions et acquisitions ne sont certainement pas valables si elles diminuent la concurrence, permettent le monopole absolu d'un produit ou d'un secteur du marché ou visent à enrichir rapidement par des transactions successives ou par la spéculation sur les actions. Dans la plupart des cas, les fusions et acquisitions ne produisent pas de nouveaux emplois, mais en font perdre plutôt.

● (1630)

Il y a eu d'innombrables cas où les instigateurs de fusions et d'acquisitions se sont adressés aux banques pour en arranger le financement. Une bonne partie de ces fonds proviennent des dépôts de Canadiens ordinaires qui y ont un compte d'épargne, ou des dépôts à terme. Ces instigateurs se servent de l'argent des Canadiens en contractant des emprunts auprès d'institutions financières pour réaliser leurs fusions ou leurs acquisitions.

Jamais je ne comprendrai pourquoi une grande entreprise dans le domaine des transports voudrait se mêler de pipelines pour le pétrole ou le gaz naturel ou se mêler d'exploitation minière. Quand on s'occupe de transports, on s'en tient aux transports. Pourquoi ne pas chercher à exceller dans le domaine pour lequel une société donnée a été mise sur pied?

Je voudrais parler de l'industrie pharmaceutique et de l'agriculture, qui devraient toutes deux demeurer dans le secteur public. En paraphrasant encore une fois Tommy Douglas—et c'est un jugement avec lequel je suis profondément d'accord—ceux qui tirent un bénéfice des malheurs d'autrui sont fondamentalement immoraux. Les efforts du gouvernement pour changer nos lois en vue de procurer des pouvoirs de monopole aux fabricants de médicaments de marque déposée, sous prétexte de leur permettre de recouvrer leurs frais de recherche, sont non seulement méprisables mais immoraux et contraires à l'esprit chrétien. Je suis l'un de ceux qui doivent acheter des médicaments. J'ai les moyens de payer ceux que je dois acheter. Grâce au régime de remboursement des médicaments de la Saskatchewan, je ne paie pas plus de \$3.50 pour n'importe quel genre de médicament. Mais qu'en est-il de ceux qui n'ont pas les moyens de payer? Nous ne pouvons tolérer la prédominance et le contrôle du secteur privé sur la recherche, sur la mise au point, la fabrication, la distribution et la vente des médicaments. Nous ne pouvons permettre que ce secteur reste entre les mains d'une, deux ou trois sociétés pharmaceutiques nationales ou internationales. C'est un domaine où la libre-entreprise n'a pas d'affaires. C'est un domaine où la libre-entreprise ne devrait ni faire des bénéfices ni en empocher. La recherche devrait être entre les mains des facultés de médecine et des départements de recherche, entre les mains des ministères de la Santé provinciaux et fédéral et des hôpitaux. Toute la

recherche et le développement devraient leur être confiés et rester dans le domaine public.

Songons un peu aux multinationales qui contrôlent les chaînes d'alimentation non seulement au Canada mais dans le monde entier. La recherche sur les végétaux et sur les produits alimentaires et la production de denrées alimentaires devraient également rester dans le domaine public.

La solution que prônent le gouvernement et ses partisans dans leur théorie de la libre entreprise revient ni plus ni moins à permettre à des sociétés privées d'exploiter les Canadiens et les habitants des autres pays, notamment des pays pauvres, parce qu'elles voudront réaliser des bénéfices en profitant du malheur des autres. Le projet de loi doit favoriser la libre entreprise mais pas l'exploitation égoïste. Ce principe fondamental doit être incarné dans le projet de loi, notamment dans le préambule. Tant que nous n'en serons pas là, toutes les dispositions du projet de loi seront inutiles dans les mois et les années à venir. J'espère que le gouvernement est disposé à remettre ce projet de loi sur le métier pour deux mois encore et à le ramener à la Chambre sous une forme nettement améliorée.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je veux participer au débat sur le projet de loi C-91 et sur notre motion visant à reporter de six mois son étude, ce qui est pour nous une façon de nous y opposer. Je vois que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney), qui vient elle aussi de Vancouver, est parmi nous. Je vois également le député de Duvernay (M. Della Noce) qui était propriétaire d'une petite station-service au Québec et s'intéresse de près à la question de l'énergie. Dans les dix minutes à ma disposition, je vais essayer d'expliquer comment ce projet de loi sur la concurrence ne fait rien pour remédier à l'absence de concurrence dans le secteur énergétique canadien.

Je tiens à dire tout d'abord à la ministre de l'Énergie qu'elle perd sur tous les tableaux. En effet, les consommateurs canadiens ne profitent pas convenablement et suffisamment . . .

Mlle Carney: C'est ridicule.

M. Waddell: Ils ne profitent pas de la chute spectaculaire du cours mondial du pétrole.

Mlle Carney: L'essence a diminué de 10c. le litre.

M. Waddell: La ministre de l'Énergie m'interrompt. Elle parlera après moi. Elle devrait s'adresser aux consommateurs moyens de Vancouver-Centre, de Toronto ou de Montréal; parlez aux consommateurs de la province de Québec. Les consommateurs ne sont pas stupides. Ils voient ce qui se passe chez nos voisins du sud et le prix qu'ils payent. Pourquoi le prix de l'essence y est-il si bas par rapport au nôtre, s'en même tenir compte des taxes? S'il n'existe aucune concurrence dans l'industrie pétrolière . . .

Mlle Carney: Pourquoi n'allez-vous pas vous établir là-bas?

M. Waddell: La ministre me demande pourquoi je ne vais pas m'établir dans ce pays. C'est parce que je suis fier d'être Canadien. Je veux que notre système fonctionne.

M. McDermid: Parlez-nous de leur régime médical.

Mlle Carney: Et de leur régime de pension.